



AVIS FINALISÉ

du panel citoyen

SOMMAIRE

ELEMENTS METHODOLOGIQUES	2
LES MEMBRES DU PANEL.....	5
L'AVIS DU PANEL CITOYEN	6
Les principes du futur SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire	6
1. Les caractéristiques du territoire.....	6
2. Les perspectives du territoire.....	6
3. Les principes d'action du SCoT.....	7
Attentes et objectifs	8
Les propositions du panel citoyen	9
1. L'environnement naturel.....	9
2. L'habitat et le logement.....	13
3. L'agriculture et l'alimentation.....	15
4. Les mobilités sur le territoire.....	18
5. La démographie et l'équilibre des territoires	20
6. Le développement économique.....	23
BIBLIOGRAPHIE.....	25
ANNEXES	26

Eléments méthodologiques

1. Les objectifs de la démarche participative de révision du SCoT

La révision du SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire intervient 6 ans seulement après l'adoption du schéma actuel, pour intégrer les dimensions de transitions climatiques, environnementales, de santé et d'alimentation, rendues nécessaires par le contexte actuel et l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021.

La démarche de concertation pour cette révision est une initiative inédite au sein du pôle métropolitain. Elle répond à la volonté de créer les conditions d'un large débat ouvert à tous les groupes acteurs sur l'avenir du territoire à l'horizon 2050. Plus que la juxtaposition de positions individuelles ou catégorielles, il s'agit de permettre un véritable dialogue prospectif à l'échelle du pôle métropolitain.

Dans cette perspective de large débat autour de l'avenir du territoire, le pôle métropolitain a mis en place un dispositif permettant le dialogue avec toutes les composantes du territoire :

- La société civile constituée (cahiers d'acteurs du monde associatif et des Conseils de Développement, Ateliers avec le monde économique).
- Les élu.e.s des communes du territoire (panel d'élu.e.s municipaux)
- Les citoyen-ne-s (porteurs de parole sur l'ensemble du territoire, panel citoyen).

Le panel citoyen est l'une des pièces centrales de ce dispositif participatif.

2. Les attendus du panel citoyen

La mission du panel citoyen est d'éclairer les débats des élu.e.s du pôle métropolitain sur la perception du territoire, de ses atouts, de ses faiblesses et des problématiques auxquelles il est confronté, en constituant un « état des lieux à hauteur d'humains ». Au-delà de ce diagnostic de l'existant, il doit aussi apporter une analyse prospective des enjeux, des défis et des objectifs pour le territoire à l'horizon 2050 afin d'en dégager les besoins et attentes des habitants pour demain.

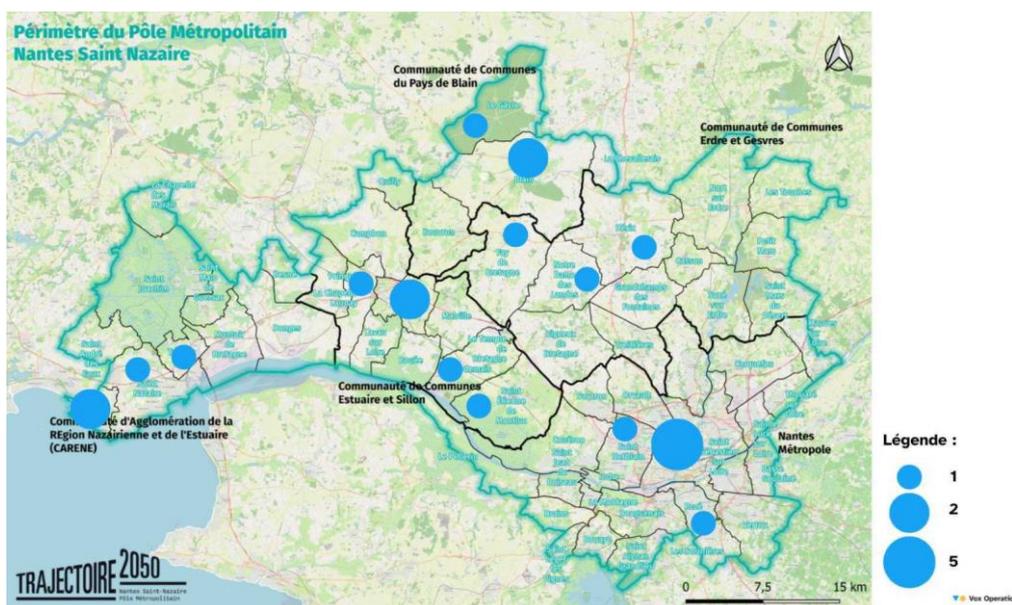
3. La question mise en débat

En cohérence avec cette large démarche participative autour de la révision du SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, le présent panel citoyen a donc répondu à la question suivante :

*Quels sont les grands enjeux et objectifs du territoire
à l'horizon 2050 ?*

4. Les modalités du dialogue

Le panel citoyen est constitué de 21 personnes. Pour qu'il représente au mieux la diversité des points de vue et des attentes pour le territoire, il a été constitué à la suite un appel à manifestation d'intérêt adressé à tous.les les habitant.e.s du Pôle Métropolitain. Un tirage au sort critérisé a été effectué parmi les personnes ayant répondu à cet appel. Il a permis de constituer un groupe représentant la diversité du territoire en termes de genre, d'âge, de lieux de vie et de catégorie socio-professionnelle. Les membres du panel sont issus de tous les EPCI du territoire.

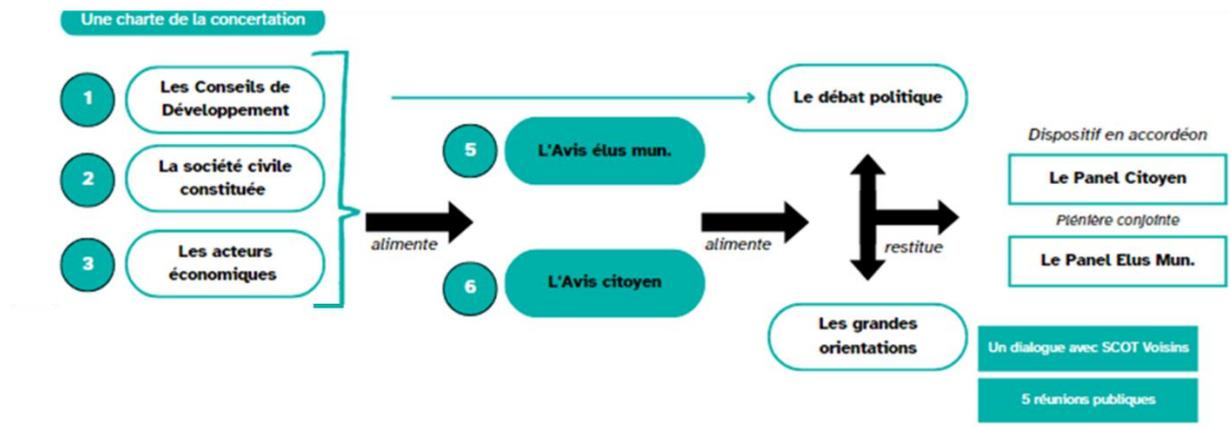


En réponse à la question posée, le panel citoyen a formulé un avis collectif. Pour cela, il s'est réuni à cinq reprises afin de constituer un socle commun de compréhension et de connaissances des enjeux du SCoT, de débattre des solutions à mettre en œuvre et, in fine, de produire des propositions.

La méthodologie s'est ainsi articulée en plusieurs temps : un diagnostic partagé du territoire, un travail sur les enjeux à 30 ans et enfin une réflexion sur les orientations à adopter en termes d'aménagement et de politiques publiques.

Cinq séances de travail ont été organisées de mai à juin 2023 :

- 13 mai 2023, de 9h00 à 12h30, à Savenay, au Couvent des Cordeliers
- 23 mai 2023, de 18h30 à 20h30, en visioconférence Zoom
- 06 juin 2023, de 18h30 à 20h30, en visioconférence Zoom
- 20 juin 2023, de 18h30 à 20h30, en visioconférence Zoom
- 27 juin 2023, séance supplémentaire, de 18h30 à 20h30, en visioconférence Zoom



Le présent avis issu des travaux du panel citoyen sera remis aux élu.e.s du Pôle Métropolitain Nantes - Saint Nazaire, qui se sont engagés à en prendre connaissance, à en instruire les recommandations afin d'éclairer leurs débats. Ils reviendront vers le panel après le débat du PAS pour rendre compte des orientations adoptées.

5. L'animation du panel citoyen

L'accompagnement du travail du panel citoyen a été assuré par les animateur.rice.s de Vox Operatio (Lucie Béguin, Anne Chevrel et Enora Cossard-Rabé).

Nous, équipe d'animation, avons pu apprécier la grande ouverture d'esprit des membres du panel citoyen, leur capacité d'écoute et d'échanges, leur volonté de rechercher, ensemble, les solutions les plus respectueuses de tous et de chacun. Ils et elles ont mis le temps et l'énergie nécessaire pour analyser les enjeux et débattre des perspectives du territoire. Nous tenions à les remercier chaleureusement pour leur implication et leur travail pendant nos réunions... et bien souvent entre les séances !

Chacune et chacun des membres du panel a participé à ces travaux en sincérité, en amenant son vécu, ses perceptions et ses préoccupations pour l'avenir. Nombre de ces dernières se rejoignaient, même s'il n'y a pas eu d'accord sur toutes les pistes d'actions à proposer.

Les membres du panel

Nous,

DARROUZES Didier

DUBOIS Marlène

FOUREAU Aurore

GANDREUIL-MAERTEN Céline

GIRARD Patrice

GRANDJON Lucie

KNAPP-ZIELLER Niels

LECERF Luc

LE FEUVRE Laurent

LEVEQUE Charlotte

MALARTIC Michèle

MINIER Marin

OLLIVIER Katell

RENAC Marie

RICHE Emilie

RODRIGUES Elodie

SAUDRAIS Jeremy

SEVENO Alain

SIMONNEAU Marie-Agnès

SPADINI Carol

TRIBALLEAU Frédérique

Membres du panel citoyen, adressons collectivement aux élu.e.s du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire les avis et propositions suivants.

L'avis du panel citoyen

Les principes du futur SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

1. Les caractéristiques du territoire

Les principes de mise en œuvre du futur SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'appuient, avant tout, sur une prise en compte des atouts et fragilités actuelles du territoire.

Il se caractérise par :

- Une économie diversifiée, dynamique, créatrice d'emplois, qui structure le territoire.

Mais...

- Une structuration autour de deux pôles d'attractivité, influant l'ensemble du territoire et créant des déséquilibres
- Une difficulté à œuvrer dans une logique de territoire, au-delà des logiques individuelles locales.
- Une forte attractivité du territoire portée par sa capacité d'innovation et d'initiative, sa qualité de vie, sa forte identité culturelle, et la richesse de sa biodiversité et de ses espaces naturels.

Mais...

- Une croissance démographique, des migrations sur le territoire et un vieillissement de la population qui entraînent des pressions sur les services et les milieux.
- Une tension sur le logement (nouveaux habitants à loger, décohabitation...) qui obligent les populations à s'éloigner de plus en plus des lieux de travail, et alourdit les besoins en mobilités.
- Un manque d'offre de transports durables sur le territoire, qui ne suit pas les besoins toujours plus importants dus aux dynamiques démographiques et au développement des mobilités.
- Des problématiques de pollutions locales, renforcées par l'éloignement de certain territoire.



**Les
caractéristiques
du territoire font
consensus.**

2. Les perspectives du territoire

La prise en compte de ces caractéristiques du territoire n'est pas suffisante à la conception du futur SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Il est nécessaire de prendre en

compte les évolutions à venir et les enjeux émergents pour imaginer le territoire à l'horizon 2050.

Nous intégrons donc à notre réflexion :

- Un impact fort et probable du changement climatique sur l'environnement du territoire : montée des eaux et des risques d'inondation, hausse des températures, raréfaction des ressources naturelles (possible manque d'eau), mais aussi sur l'habitat, sur l'accès au logement, sur les mobilités et sur l'organisation du travail de ses habitants. Ces enjeux du changement climatique sont d'une telle importance et d'une telle urgence, que les décisions nécessaires devront être prises en faisant abstraction de toute querelle politique, en mobilisant toutes les bonnes volontés et toutes les idées. Il n'y a plus de temps à perdre en tergiversations : il faut poursuivre des objectifs ambitieux en mettant en place des mesures concrètes.
- Une probable accentuation des mouvements migratoires vers et au sein du territoire (résidentiel), renforcée par le changement climatique.
 - Une société marquée par le vieillissement de la population et qui devra s'y adapter.
 - Un risque d'aggravation de la polarisation du territoire autour de Nantes et Saint-Nazaire. Ce phénomène peut menacer l'équilibre et la gouvernance du territoire.



**Les perspectives
du territoire font
consensus.**

3. Les principes d'action du SCoT

Au regard de ces constats et de ces éléments de prospective, nous souhaitons que le futur SCoT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire adopte des principes d'actions forts :

- Les politiques d'aménagement du territoire devront viser à réduire toutes les formes d'exclusion géographiques, démographiques, économiques et environnementales de ses territoires et de ses habitants.
- Les politiques d'aménagement du territoire, quelles qu'elles soient (économie, gestion des ressources, mobilité, alimentation...) devront s'inscrire dans une démarche d'adaptation aux transitions climatiques et environnementales. Cela implique des changements de comportements, collectifs et individuels.
- Les politiques d'aménagement du territoire quelles qu'elles soient devront se faire dans une perspective de préservation et d'amélioration de la santé des habitants, notamment en assurant un cadre de vie sain (qualité de l'air, de l'eau, interaction sociale, alimentation, activités physiques, cadre de vie...)
- Les politiques d'aménagement du territoire devront permettre une transformation des mobilités en accroissant significativement l'offre d'alternatives aux véhicules individuels carbonés (mobilité douce, transport collectif, mobilité décarbonée...).

- Les politiques d'aménagement du territoire devront intégrer les phénomènes de montée des eaux, les phénomènes météorologiques violents et les risques d'inondation.
- Les politiques d'aménagement du territoire doivent tenir compte des scénarios du GIEC et des travaux du GIEC régional.
- Les politiques d'aménagement du territoire devront préserver les espaces naturels existants et développer la nature sur le territoire (en ville et en milieu rural).
- Les politiques d'aménagement du territoire devront soutenir le développement de l'agriculture et des filières alimentaires locales dans une logique d'autonomie territoriale et de circuits courts.
- Les politiques d'aménagement du territoire devront permettre l'émergence et la multiplication de laboratoires d'expérimentation et d'innovation sociale.
- Les politiques d'aménagement du territoire devront s'appuyer sur le dialogue citoyen et la démocratie participative... en poursuivant la démarche impulsée entre les élus, les acteurs économiques et associatifs et les citoyens pour cette révision du SCoT !
- Les politiques d'aménagement du territoire devront renforcer l'identité culturelle du territoire.



**Les principes
d'action du SCoT
font consensus.**

Attentes et objectifs

Neuf enjeux centraux pour le territoire ont émergé de nos travaux :

- L'environnement naturel ;
- Les mobilités sur le territoire ;
- L'agriculture et l'alimentation ;
- L'habitat et le logement ;
- La démographie et l'accueil sur le territoire ;
- La gouvernance et l'équilibre territorial ;
- Le développement économique et industriel ;
- *Culture* ;
- *Social et inclusion*.

La culture et les questions sociales, ne relevant pas des compétences du SCoT, nous nous sommes attachés à identifier enjeux et attentes pour les autres thématiques.

Nous identifions comme prioritaires les enjeux de mobilité (14 votes sur 19), d'environnement naturel (14 votes sur 19) et d'habitat et logement (11 votes sur 19).

Les propositions du panel citoyen

1. L'environnement naturel

ESPACES ET ESPECES NATURELS

Considérant qu'aujourd'hui

- Le territoire bénéficie d'espaces naturels diversifiés ;
- Il existe, sur le territoire, une grande proximité entre les espaces naturels et les espaces agricoles et industriels. On note cependant une différence entre les deux métropoles (proximité avec les activités industrielles) et les zones rurales (proximité avec les activités agricoles) ;
- Le territoire compte peu de forêts, en dehors de la forêt domaniale du Gâvre ;
- Des espaces verts existent au sein des villes ;
- Le territoire est caractérisé par la présence de corridors écologiques ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Veiller au respect de la nature et de la biodiversité ;
- Faire passer l'atténuation des effets anthropiques (résultant de l'activité humaine) négatifs avant tout ;
- Maintenir la totalité des espaces naturels et agricoles existants (aujourd'hui 80% du territoire), voir à leur progression ;
- Concilier la préservation de l'environnement et les activités agricoles de proximité ;
- Accompagner l'évolution de la faune sauvage au regard du changement climatique ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Faire de la nature, et ses éléments, une personne morale à part entière ;
- Réguler la préservation des espaces naturels : sanctuarisation et réensauvagement ;
- (Re)planter, anticiper et optimiser le développement et l'ensauvagement de nos forêts et de nos haies bocagères en termes de protection contre le feu et d'adaptation des essences au changement climatique ;
- Gérer durablement la forêt domaniale du Gâvre dans le respect de la biodiversité et de ses usagers ;
- Développer le tourisme durable ;
- Veiller à la préservation des espaces naturels en régulant leur fréquentation ;
- Faire de la sensibilisation, de l'information et de la pédagogie sur la nature, par de l'information claire et récurrente, afin de générer une prise de conscience ;
- En ville, développer la présence de la nature, créer plus de zones végétalisées, densifier celles qui existent déjà et planter des arbres pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, pour le bien-être des habitants ;

- Intégrer une approche biodiversité dans tous les projets de végétalisation et dans tous les projets d'aménagement ;
- Préserver les corridors écologiques et favoriser les déplacements et les migrations des animaux terrestres, aquatiques et volants ;
- Imposer un taux d'espaces de pleine terre dans tous les projets fonciers ;



**Ces propositions
font consensus.**

EAU ET MILIEUX HUMIDES

Considérant qu'aujourd'hui :

- Et demain, l'eau est un bien commun et un besoin vital ;
- Le territoire est caractérisé par une forte présence de l'eau : la Loire, l'Estuaire et des zones humides, mais aussi la mer et les zones littorales ;

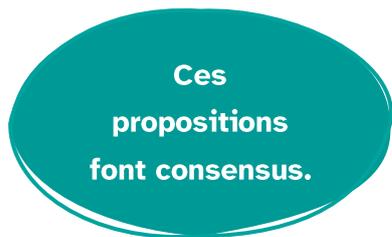
Considérant également qu'il faudra, demain :

- S'adapter à l'augmentation des zones inondables ;
- Adapter le territoire au recul du trait de côte ;
- Gérer plus durablement la ressource en eau, tant en termes de quantité que de qualité.
- Intégrer le grand cycle de l'eau dans les réflexions et l'importance de l'eau pour les milieux naturels, la faune et la flore ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Mener des études pour diagnostiquer plus finement l'évolution du trait de côte et mesurer les puits de carbone ;
- Sensibiliser et informer, voire réglementer, par des informations claires et récurrentes sur le cycle de l'eau et les milieux, pour inciter tous les consommateurs (industrie, agriculture, collectivités, particulier) à la sobriété en eau ;
- Développer et inciter à la récupération des eaux de pluie ;
- Développer la réutilisation (eaux grises, eaux noires...);
- Créer des zones de fraîcheur, et de rafraîchissement, ouverte à tous dans un objectif d'équité face au changement climatique ;
- Désartificialiser les sols notamment en réduisant fortement les espaces de parking et de zones commerciales ;

- Diagnostiquer et rénover le réseau d'adduction d'eau pour limiter les fuites dans l'objectif que les collectivités soient exemplaires ;
 - Arrêter l'usage de l'eau potable pour les toilettes et pour l'arrosage ;
 - Passer à la tarification progressive de l'eau pour tous (activités économiques et particuliers), pour inciter à la sobriété ;



DEPOLLUTION

Considérant qu'aujourd'hui :

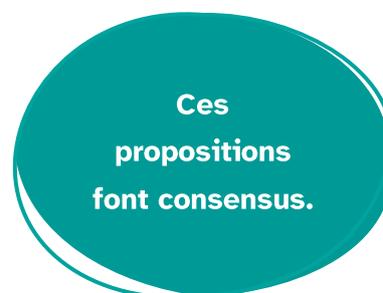
- Le territoire est caractérisé par la présence de sols pollués, tant par l'industrie que par l'agriculture intensive, ce qui impacte la qualité de l'eau potable et dans les milieux naturels

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Préserver les sols ;
- Limiter les déchets ;
- Assurer une eau de qualité pour la consommation et les milieux
- Limiter le trafic aérien ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Mener des actions éducatives sur le respect du sol ;
- Aller vers un territoire zéro phytosanitaire ;
- Mettre en place une politique de dépollution des sols basée sur la végétalisation (dépollution douce et durable) plutôt que l'excavation ;
- Réaménager, rénover et déconstruire pour reconstruire, pour ne plus artificialiser nos sols (renouveler la ville sur elle-même) ;
- Sensibiliser et informer la population sur la prévention et le tri des déchets en diversifiant les outils de communication ;
- Diminuer la production de déchets (favoriser les changements de modes consommations et de production dans tous les secteurs, logement, BTP, industrie...)
- Optimiser la gestion et le traitement des déchets et du tri ;
- Développer le réemploi et le recyclage des déchets ;
- Développer le compost de manière généralisée, à l'instar des poubelles jaunes de tri actuelles.



ENERGIES

Considérant qu'aujourd'hui :

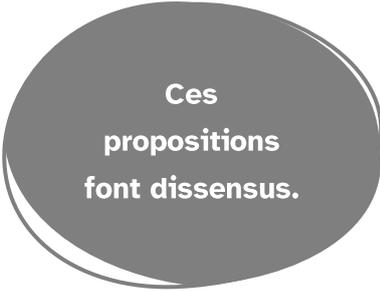
- Il est difficile de débattre du développement des énergies renouvelables sur le territoire, et notamment de leur impact sur l'environnement ;
- Une partie de l'activité économique de notre territoire est basée sur les énergies fossiles.

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Décarboner les activités humaines

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Concerter sur les énergies renouvelables ;
- Accompagner la reconversion des sites industriels basés sur les énergies fossiles.
- Encourager l'installation de panneaux solaires sur les surfaces commerciales etc.
- Développer les initiatives locales par la création de régies de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, géothermie, biogaz...) ;
- Soutenir la production individuelle d'énergie renouvelable et l'autoconsommation ;
- Créer des bornes et espaces de recharge électrique pour l'autopartage (voitures et vélo), alimentés en énergie par des régies municipales ;



Ces
propositions
font dissensus.

1 panéliste vote contre car les propositions sont trop orientées sur les efforts individuels et pas assez sur les efforts des producteurs de CO2.

2. L’habitat et le logement

ADAPTATION DES FORMES URBAINES

Considérant qu’aujourd’hui :

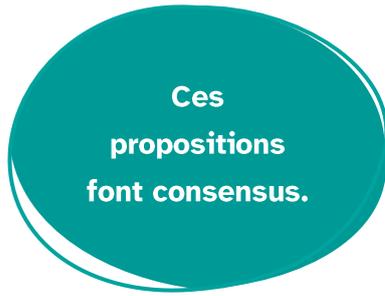
- Il est difficile d’accéder au logement sur le territoire ;
- L’offre de logement est concentrée sur Nantes Métropole et sur la Carène ;

Considérant également qu’il faudra, demain :

- Partout, densifier l’habitat pour répondre au besoin en logement tout en limitant l’étalement urbain ;
- Permettre aux territoires en manque d’activités (économiques, culturelles...) de densifier leur habitat ;
- Repenser les centralités dans l’organisation spatiale du territoire et du bassin de vie ;
- Adapter le territoire au vieillissement de sa population ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Mettre la priorité sur les projets de logement sociaux, abordables et alternatifs, partout ;
- Aller vers des formes urbaines plus compactes, afin de s’adapter à la diminution des zones constructibles ;
- Favoriser l’acceptabilité de la densification sur le territoire en faisant en sorte que les habitant.e.s puissent s’y adapter ;
- Favoriser le recyclage urbain et la réaffectation des friches urbaines ;
- Sensibiliser les promoteurs, acheteurs et négociants immobiliers à l’importance des formes compactes ;
- Rénover énergétiquement le parc de logements existants ;
- Construire et rénover mieux en respectant la santé des habitants, ainsi que les enjeux environnementaux.
- Soutenir une réflexion sur les matériaux de construction, autant que possible locaux (pour soutenir et développer les filières locales) et durables (ERC, urbanisme frugal, etc.) ;
- Lutter contre la vacance des logements (notamment sur le littoral, due au tourisme) ;
- Penser aux partages d’espaces et développer les habitats participatifs et alternatifs et les lieux de rencontres et d’entraide ;
- Adapter les formes urbaines et d’habitat à la montée des eaux et au risque d’inondation par un zonage plus restrictif et des constructions adaptées (habitat surélevé, ouvertures en toiture...)



- Porter une réflexion sur le parcours résidentiel et adapter les logements au vieillissement de la population en développant le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap ;

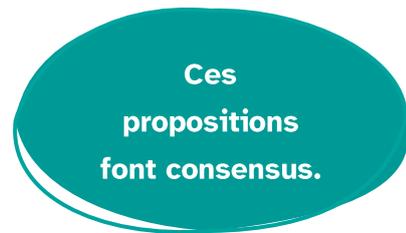
HABITAT LITTORAL

Considérant qu'aujourd'hui :

- L'accès au logement sur le littoral est impacté par le tourisme et la spéculation immobilière ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Permettre aux collectivités de maîtriser les prix et les coûts de l'immobilier. Cette préconisation concerne également les territoires non-littoraux où le marché de l'immobilier est tendu ;
- Lutter contre la vacance des logements ;



3. L'agriculture et l'alimentation

LE TERRITOIRE ET LES RESSOURCES

Considérant qu'aujourd'hui :

- Le territoire est composé de 80% d'espaces agricoles et naturels ;
- La qualité de l'eau du territoire est impactée par les activités agricoles ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Adapter l'agriculture aux changements climatiques ;
- Améliorer la qualité et gérer plus durablement la ressource en eau ;
- Préserver la santé de la biodiversité ;
- Préserver les haies bocagères ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Porter un projet de territoire fort avec une agriculture locale respectueuse de l'environnement selon les principes de l'Agroécologie ;
- Concerter les habitants sur les installations d'équipements liés à l'agriculture (bassines à eau, méthaniseur...) sur la base d'apports d'experts et selon le principe de la démocratie participative ;
- Interdire les produits phytosanitaires ;
- Faire du territoire un territoire pilote en agroforesterie ;
- Exploiter les surfaces disponibles au sein des villes pour développer l'agriculture urbaine ;
- Faire de la nature et ses composantes une personne morale ;
- Faire de l'eau et de l'accès à l'eau un bien commun ;



Ces propositions font consensus.

1 panéliste s'est abstenu.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Considérant qu'aujourd'hui :

- Le pôle métropolitain est un territoire d'élevage ;
- Le territoire est marqué par la présence importante et la domination des grosses exploitations ;
- Il est difficile de trouver des repreneurs pour les petites exploitations ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Adapter les élevages aux objectifs de transition environnementale ;
- Veiller à conserver les petites exploitations ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Réglementer les nouvelles installations, les exploitations et les méthodes agricoles ;
 - Arrêter les élevages de masse et favoriser les cultures diversifiées ;
 - Contraindre les grosses exploitations à avoir des pratiques vertueuses et mieux faire respecter vigoureusement la réglementation existante ;
 - Limiter les grosses exploitations et privilégier les petites exploitations en assurant leur rentabilité ;
 - Favoriser l'agriculture paysanne ;
 - Encourager le développement de foncière paysanne pour se réapproprier collectivement la terre (voir l'association Terre de Liens)
 - Engager les collectivités, municipalités et syndicats dans l'accompagnement des exploitations pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Cela pourra, par exemple, se traduire par l'animation de réseaux de producteurs locaux, la mise à disposition de locaux, le soutien à la vente locale ;
 - Redynamiser le métier d'agriculteur au sein du pôle, et développer les connaissances sur les pratiques agricoles et la terre ;
 - Soutenir l'innovation et de nouvelles façons de travailler et prendre exemple de l'existant dans les pratiques agricoles et dans les circuits de vente ;
- 
- Développer des réseaux pour favoriser l'entraide entre les producteurs ;
 - Assurer un revenu minimum aux agriculteurs qui s'engagent à avoir des pratiques respectueuses de l'environnement ;

UNE ALIMENTATION DE QUALITE

Considérant qu'aujourd'hui :

- Les produits phytosanitaires et engrais chimiques utilisés pour les activités agricoles impactent la qualité nutritionnelle des aliments et donc la santé humaine ;
- Les habitudes de consommation alimentaires des habitants perdent en qualité ;
- La qualité de l'alimentation dans les cantines scolaires se dégrade ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Aller vers l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Favoriser les circuits courts ;
- Développer la qualité de l'alimentation ;
- Rendre accessible à tous, les produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Créer et soutenir des fermes pédagogiques qui permettent, en outre, d'alimenter le territoire en produits locaux bios ;
- Développer la permaculture et les jardins partagés gérés par les habitants afin qu'ils apprennent par l'action ;
- Développer l'autoproduction habitante afin d'en faire un outil éducatif et pédagogique ;
- Accompagner les cantines scolaires pour améliorer la qualité de l'alimentation en favorisant les produits locaux et respectueux de l'environnement ;
- Engager les collectivités à être exemplaires en s'engageant à respecter un pourcentage d'achats alimentaires locaux pour les cantines, les hôpitaux...
- Développer la mise en place d'un approvisionnement des établissements collectifs (écoles, hôpitaux...) par les circuits courts du territoire ;
- Développer une politique anti-gaspillage, pour sensibiliser et bousculer sur les pratiques alimentaires, notamment au sein des cantines scolaires ;
- Lancer un débat/dialogue citoyen sur une sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle du territoire
- Intégrer les pratiques agricoles à un dispositif de culture et d'éducation, notamment auprès des enfants ;
- Sensibiliser et informer le public pour inciter à mieux manger, par exemple aux fruits et légumes de saison ;
- Sensibiliser les commerces à l'anti-gaspillage et les y inciter en favorisant leur adhésion à des collectes anti-gaspillage.
- Développer des événements fédérateurs sur le territoire autour de l'agriculture et la nature, et l'alimentation ;
- Inciter les grandes surfaces à changer leurs circuits d'approvisionnement en faveur de la proximité et des circuits courts ;



4. Les mobilités sur le territoire

TRANSPORT COLLECTIF

Considérant qu'aujourd'hui :

- Le territoire manque de moyens de transports publiques et de transports en commun durables, vers les pôles métropolitains et au cœur des communes ;
- Le territoire manque de lignes transversales: tout (ou presque) passe par les métropoles ;
- Le territoire manque de moyens de déplacements publiques sur des horaires accessibles. Cette réalité est particulièrement sensible dans les zones rurales en dehors des heures de pointe (soirées et milieu de journée) ce qui entraîne un phénomène d'exclusion ;
- Le coût des transports en commun est prohibitif ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Adapter le territoire aux mobilités décarbonées ;
- Changer le paradigme du transport : adapter et développer les moyens de déplacements en fonction des usages plutôt qu'en termes de remplissage ;
- Développer les transports en commun : le pôle métropolitain doit, en priorité, amener les AOT (Autorité Organisatrice des Transports) à développer les transports en commun, pour éviter l'exclusion de certains territoires et de certaines personnes.
- Inciter à développer le ferroviaire en alternative au développement aéroportuaire sur les trajets intérieurs nationaux ;
- Favoriser la circulation des personnes dans un territoire de plus en plus grand ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Elargir les plages horaires des services de transports en commun existants (bus, cars, TER, Tram-train)
- S'appuyer sur l'opportunité d'un RER métropolitain pour développer les transports en commun ;
- Mailler le territoire en transport en commun sans forcément passer par les métropoles ;
- Ouvrir les cars scolaires au grand public ;
- Valoriser le métier de conducteur de bus et de cars régionaux ;
- Créer des parkings végétalisés en entrée de ville ou en périphérie, pour réduire la circulation à l'intérieur des villes et favoriser les transports décarbonés, les transports en commun...)

- Adapter les moyens de transports au nouveau paradigme (changements de taille des bus, de trains et navettes...) en fonction des besoins et non en fonction du remplissage ;
- Soutenir les lignes de co-voiturage spontanées et le développement du co-voiturage via les plateformes qui permettent ces déplacements mutualisés



MOBILITE ACTIVE ET ALTERNATIVES

Considérant qu'aujourd'hui :

- Un territoire qui manque d'infrastructures pour les mobilités actives et notamment de réelles pistes cyclables sécurisées ;
- Un territoire dont les aménagements cyclables sont concentrés sur le tourisme à vélo (Exemple de la CCEG qui a investi les moyens nécessaires à ces aménagements) ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Développer des moyens de déplacements alternatifs, dont les modes actifs ;
-

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Proposer un grand plan piste cyclable pour :
 - ° que toutes les communes puissent être équipées de pistes cyclables
 - ° que les communes soient reliées entre elles
- Favoriser les dispositifs d'accueil des mobilités douces dans les entreprises (douches, vestiaires, local vélo...);
- Développer les programmes d'actions sur les mobilités actives en direction des enfants et des familles (aides fi, formation... ex : moby) ;
- Mettre en place un service de barges sur la Loire entre les ports de Nantes et Saint Nazaire pour limiter la circulation des camions ;
- Mettre en place un bac pour piétons et vélos entre saint Brévin et Saint Nazaire pour assurer la continuité des circuits de la Loire à vélo et limiter le développement des circulations sur le pont de saint Nazaire.



5. La démographie et l'équilibre des territoires

EQUILIBRE TERRITORIAL

Considérant qu'aujourd'hui :

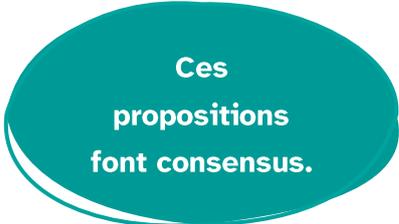
- Le territoire est déséquilibré avec des bassins d'emplois, de services et de transports centralisés sur les deux pôles structurants de Nantes et Saint Nazaire ;
- Le territoire est et se veut attractif ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Lutter contre le phénomène de métropolisation et de concentration dans les pôles ;
- Trouver un nouvel équilibre territorial face à la montée des eaux ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Développer une économie qui se servent de la nature, sans l'exploiter et l'abîmer ;
- Faciliter l'implantation économique d'entreprises et d'industrie dans les territoires périphériques et ruraux du Pôle Métropolitain, dans le respect de l'application du ZAN ;
- Développer les mobilités et l'accès aux services sur les territoires périphériques et ruraux pour limiter la pression démographique et foncière sur les zones d'ores et déjà attractives ;
- Diversifier et développer les pôles d'emplois, à proximité des logements ;
- Développer une politique dynamique de soutien au développement économique alternatif (coopératives, ess, etc.) ;
- Intégrer le principe de la ville du ¼ d'heure dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Limiter la consommation carbone, et être capable de la graduer dans les constructions (à l'instar des DPE énergétique sur les achats électroménager) ;



Ces propositions font consensus.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Considérant qu'aujourd'hui :

- Le territoire est en croissance démographique, du fait d'un solde migratoire positif ;
- Le territoire connaît un vieillissement de sa population ;

Considérant également qu'il faudra, demain :

- Prendre en compte la croissance démographique sur le territoire à l'horizon 2050 ;
- Prendre en compte le vieillissement de la population ;

- S'adapter aux mouvements migratoires qui vont s'amplifier avec le changement climatique (migrants climatiques) ;
- S'adapter aux bouleversements du territoire (impact du covid, recul du trait de côte, etc.) ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Adapter l'élaboration des politiques publiques et l'organisation spatiale du territoire au :
 - o Vieillesse de la population
 - o Migrations climatiques
- Intégrer le raisonnement de la ville du ¼ d'heure dans la politique d'aménagement du territoire : rapprocher les services et les adapter pour les rendre accessibles à tous, à tout âge ;



- Développer les services publics de proximité en lien avec l'évolution des besoins de la population
- Imaginer et développer des infrastructures et des équipements réversibles pour s'adapter à l'évolution démographique et aux besoins de la population ;

GOVERNANCE ET DEMOCRATIE

Considérant qu'il faudra, demain :

- Construire une nouvelle gouvernance territoriale cohérente, à l'échelle des 5 intercommunalités ;
- Développer la sensibilisation et la capacitation citoyenne, c'est-à-dire les pouvoirs d'agir individuels et collectifs de chacune et chacun, dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Amener les élus à changer de posture pour passer du rôle de décideur unique à celui de facilitateur de la vie publique ;
- Développer une société et un environnement résilient en favorisant la prise en compte des enjeux climatiques afin d'induire le changement de comportement ;

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Communiquer de façon à informer l'ensemble des habitant.e.s sur les enjeux du territoire, de façon diversifiée pour toucher le plus grand nombre ;
- Développer une nouvelle gouvernance qui remette les citoyen.ne.s au centre des décisions aux côtés des parties prenantes et élu.e.s locaux, représentant et garants de l'exercice citoyen, tout particulièrement sur les grands projets du territoire (ex : vote référendums locaux) et sur l'utilisation des ressources ;

- Mettre en place une instance santé/environnement pour toutes les opérations d'aménagement, pour s'assurer de la non-exposition des populations aux polluants et nuisances, à la qualité des logements, à la cohésion sociale...
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes et des citoyen.ne.s dans l'adaptation au risque de montée des eaux et dans son financement. Il s'agit de rendre le territoire, son économie, son attractivité touristique et son habitat résilient, notamment dans les zones littorales ;



**Ces
propositions
font consensus.**

6. Le développement économique

Considérant qu'aujourd'hui :

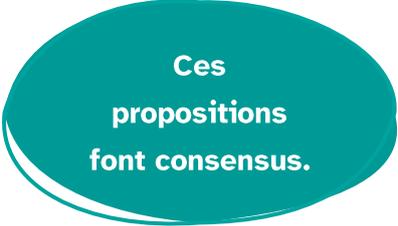
- Le territoire est caractérisé par un contexte économique favorable, composé principalement d'entreprises de taille intermédiaire, avec quelques gros leaders industriels ;
- Le territoire bénéficie d'une situation de l'emploi très favorable, mais une population importante de personnes très éloignées de l'emploi ;
- Les activités économiques des leaders industriels (EDF, airbus...), très carbonées, sont moteur sur le secteur et font travailler beaucoup de sous-traitants ;
- Nous avons des incertitudes sur un possible déficit d'emplois qualifiés (bac + 5) dans certains domaines, les jeunes qualifiés ayant tendance à partir sur d'autres territoires (manque de données chiffrées) ;
- La recherche (pôles universitaires) se focalise à Nantes sur l'économie verte, la santé et les start-ups. Sur les énergies renouvelables, l'aéronautique et les chantiers à saint Nazaire ;
- L'activité touristique compte plus de salariés que l'industrie sur le territoire, avec des emplois moins qualifiés et plus précaires ;
- La santé et le tourisme manquent de salariés du fait des conditions d'accueil, d'habitat, de salaire et de travail ;
- Les tensions sur le foncier génèrent des difficultés pour implanter des entreprises ;
- Les dynamiques d'innovation sont déséquilibrées entre Nantes et Saint Nazaire, d'une part, et le reste du territoire d'autre part ;
- Il y a plusieurs site Séveso sur des zones inondables ;

Considérant qu'il faudra, demain :

- Développer une économie au service de l'Humain ;
- Favoriser un bon équilibre d'implantation de structures économiques sur le territoire en agissant sur le foncier ;
- Construire une industrie moins carbonée et accompagner les entreprises industrielles vers ces activités moins carbonées ;
- Favoriser l'implantation de nouveaux emplois et de nouvelles activités, développer de nouvelles filières et de nouveaux métiers favorisant la transition écologique ;
- Favoriser la mutation / reconversion des emplois actuels vers ces nouvelles activités en développant un cadre de vie et de travail « désirable » ;
- Développer la mutualisation des espaces de travail (industrie et bureaux...) ;
- Développer le tourisme durable
- En matière de tourisme, rééquilibrer et mieux répartir les touristes dans l'espace et dans le temps, notamment en innovant et créant (rénovation plutôt que construction) des hébergements touristiques mieux répartis (pas seulement sur la cote) et durable ;
- Prendre en compte la tension entre logement résidentiel et hébergement touristique (logements vacants et résidences secondaires sur la cote)
- Favoriser les entreprises à mission sur le territoire pour leur impact positif sur les humains et l'environnement ;
- Développer l'économie circulaire
- Développer l'économie sociale et solidaire

Nous préconisons que le futur SCoT permette de :

- Se questionner sur le toujours plus gros : on peut être attractif sans chercher à implanter toujours plus !
- Développer des dispositifs de fonds (aides publiques et subventions) pour des implantations répondant à des critères liés à ces enjeux ;
- Réglementer la densification et la mutualisation des zones d'activité ;
- Inciter toute nouvelle entreprise à respecter la réglementation environnementale et sociale. C'est souvent le cas dans les zones d'activités portées par les collectivités... parfois moins hors de ces zones !
- Lancer une convention citoyenne sur le type de développement économique souhaité pour le territoire.



**Ces
propositions
font consensus.**

Bibliographie

- CCI Nantes St-Nazaire, (Octobre 2022). Comment repenser et concevoir le développement économique à l'heure du zéro artificialisation nette ? Contribution de la CCI Nantes St-Nazaire à l'élaboration des documents d'urbanisme. *EDITO Urbanisme & Aménagement*.
- AURAN, (Février 2023). Des mouvements démographiques influencés par la dynamique économique. *Les Synthèses de l'AURAN*.
- AURAN, (Juin 2020). 40 °c à l'ombre : faut-il craindre de vivre dans un climat plus chaud ? *Les Synthèses de l'AURAN*.
- ADDRN, (Octobre 2019). Nantes – Saint-Nazaire un espace métropolitain pas comme les autres ? *Vent d'Ouest*, N°7.
- (Septembre 2022). Zéro artificialisation nette : concilier développement économique et sobriété foncière.
- Pisani-Ferry, J., Mahfouz, S., (Mai 2023). Les incidences économiques de l'action pour le climat.
- Martin, JF. (Avril 2023). Le destin commun d'un million d'habitants en jeu. *Ouest-France*.
- Fortin, L. (Juin 2022). Vignoble nantais. Accueillir autant mais sur moins d'espaces :le délicat défi du territoire. *L'Hebdo de Sèvre et Maine*.
- Tapon, YR. (Juin 2023). Amende record pour l'usine d'engrais Yara à Montoir-de-Bretagne. *France Bleue*.
- (Juin 2023). L'eau, une ressource vitale. *Région Pays de la Loire · Magazine Région*, N°4.
- Grisot, S., (TEDx Talks). « Redirection urbaine | Sylvain GRISOT | TEDxNantes » Youtube, 25 Mai, 2023. <https://youtu.be/86HfXVIAbK8>

ANNEXES

- Synthèses des séances
- Supports des séances